

VILLE DE HOMBOURG

Département de la Moselle – Arrondissement de Forbach-Boulay/Moselle

Nombre des Conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 20

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal Séance du 12 juillet 2023

Sous la présidence de M. Laurent MULLER, Maire.

Sont présents : M. PETRY – Mme BOUCHELIGA – M. TUMOLO – Mme STAUB – M. KARST – Mme BOJOLY – Mme FILIPPELLI – M. CHAMS-DINE – Mme STOLL – Mme THIL – M. KREVL – M. SCHMIDT – Mme TRENZ – Mme FARAONE – M. ZINS – M. LAACHIR – Mme SCHLICKLING – M. PAVLIC – M. FRIDERICH.

Absents excusés : Mme HILLEBRAND (qui a donné procuration de vote à Mme BOUCHELIGA) – M. DOME (qui a donné procuration de vote à M. TUMOLO) – M. KIEFFER (qui a donné procuration de vote à M. KARST) – Mme JAKUBIAK (qui a donné procuration de vote à M. PETRY) – M. ADELER – Mme RASALA – M. ZERKOUNE (qui a donné procuration de vote à M. PAVLIC) – Mme BRAUSCH (qui a donné procuration de vote à M. FRIDERICH) – M. WILHELM.

Point n°1 : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau

Madame BOJOLY, rapporteur :

En application de la réglementation en vigueur, il est transmis au conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public transmis par ENES pour l'année 2022. A la lecture de ce rapport, on peut noter les informations suivantes :

1) Caractérisation technique du service

La longueur du réseau est de 58,989 km, le nombre de branchements 2 423 (2 421 en 2021) et celui des compteurs de 2 963 (2 975 en 2021). Le taux de desserte de la commune est de 97% (idem qu'en 2021), pour un volume d'eau prélevée s'élevant à 282 906 m³ (239 623 m³ en 2021). Par ailleurs, le volume d'eau vendu a été de 221 461 m³ (224 866 m³ en 2021).

2) Indicateurs financiers

Le prix de l'eau brute a été fixé à 1,3348 € H.T./m³ (1,3216 € H.T./m³ en 2021). A noter que pour 2023, le Conseil d'Administration a fixé le prix de l'eau à 1,4176 H.T. €/m³.

3) Indicateurs de performance

Les taux de conformité microbiologique et physico-chimique des analyses réalisées ont été respectivement de 100% et 91,30 % (100 % et 85,71% en 2021). Le rendement du réseau de distribution est de 84,03% (85,27% en 2021).

4) Financement des investissements

Concernant les travaux exécutés en 2022, ils ont concerné en :

- ✓ Le dévoiement de conduite AEP, démolition de 83 logements rue du Ruisseau
- ✓ La déconnexion du réseau AEP résidence du Ruisseau
- ✓ Le remplacement PEI N50 rue de Metz et dépose rue du Ruisseau
- ✓ Le raccordement branchement AEP rue des Cerisiers
- ✓ La déconnexion du branchement AEP 3 rue de Bordeaux

- ✓ Le raccordement de deux branchements 71 rue Nationale
- ✓ La création de branchement 84 avenue des Mineurs
- ✓ Le contrôle de la qualité de l'eau au groupe scolaire Simon Batz.

Le conseil municipal prend acte de ces informations.

Extrait certifié conforme,
publié et transmis pour contrôle de légalité.

Hombourg-Haut, le 13 juillet 2023

Le Maire,
Laurent MULLER



L. Muller

Envoyé en préfecture le 17/07/2023

Reçu en préfecture le 17/07/2023

Publié le 17/07/2023

ID : 057-215703323-20230712-CM12072023PT1-DE

Annexe à la délibération



Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable

COMMUNE de HOMBURG-HAUT:

Année : 2022

Février 2022

Le présent rapport a été rédigé conformément aux dispositions du décret n° 2007-675 du 2 Mai 2007 en vue d'être présenté au Conseil Municipal et mis à la disposition du public, ceci dans le cadre des dispositions de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ENES Hombourg-Haut gère en régie directe la production et la distribution d'eau potable.

SOMMAIRE

I) CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE.....	- 4 -
1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI.....	- 4 -
2. LE NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS ET D'ABONNES.....	- 4 -
3. LES RESSOURCES	- 4 -
4. LINEAIRE DE RESEAUX DE DESSERTE (HORS BRANCHEMENTS).....	- 5 -
5. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	- 5 -
II) INDICATEURS FINANCIERS.....	- 6 -
1. MODALITES DE TARIFICATION DE L'EAU ET FRAIS D'ACCES AU SERVICE	- 6 -
2. FACTURE TYPE.....	- 7 -
3. PRIX DE L'EAU	- 7 -
4. RECETTES DU SERVICE.....	- 7 -
III) INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	- 8 -
1. TAUX DE CONFORMITE MICROBIOLOGIQUE ET PHYSICO-CHIMIQUE DES PRELEVEMENTS	- 8 -
2. TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX D'EAU POTABLE	- 8 -
3. INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX D'EAU POTABLE.....	- 9 -
4. RENDEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION	- 9 -
5. INDICE LINEAIRE DES VOLUMES NON COMPTES.....	- 10 -
6. INDICE LINEAIRE DE PERTES EN RESEAUX	- 10 -
7. INDICE D'AVANCEMENT DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU	- 10 -
8. TAUX DE RECLAMATIONS	- 11 -
9. TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON PROGRAMMEES.....	- 11 -
10. TAUX DE RESPECT DU DELAI MAXIMAL D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS	- 11 -
11. DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE DE LA COLLECTIVITE	- 11 -
12. TAUX D'IMPAYES	- 12 -
13. COMPLEMENTS.....	- 12 -
IV) FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	- 15 -
1. TRAVAUX ENGAGES PENDANT L'EXERCICE	- 15 -
2. TRAVAUX DE SUPPRESSION DES BRANCHEMENTS EN PLOMB	- 15 -
3. ETAT DE LA DETTE DE SERVICE.....	- 15 -
4. MONTANT DES AMORTISSEMENTS	- 15 -
5. PROJETS ET TRAVAUX.....	- 16 -
V) LES ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE	- 17 -
1. ABANDONS DE CREANCES ET FONDS DE SOLIDARITE	- 17 -
2. COOPERATION DECENTRALISEE	- 17 -
GLOSSAIRE.....	-19-

I) CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau : Communal

Mode de gestion: *Gestion directe par Régie type décret 23 février 2001.*

2. Le nombre d'habitants desservis et d'abonnés

Nom de la commune	Population résidente Globale	Taux de desserte	Population desservie	Abonnés domestiques	Abonnés non domestiques
HOMBOURG-HAUT	6 279	97 %	6 091	2 925	38

Sur 97% de la commune de HOMBOURG-HAUT

3. Les ressources

Nature des ressources

Eau prélevée dans la nappe de grès vosgien par deux forages.

	Situation	N° BSS	Prélèvement annuel (m ³)
Forage 25	Rue de l'Etang	0165-4X-011	150 317
Forage 29	Rue de la Forêt	0165-4X-013	132 589
TOTAL			282 906

Volumes vendus au cours de l'exercice

	Volumes vendus (m ³ /an)
Abonnés domestiques	210 469
Abonnés non domestiques	10 992
Total vendu	221 461

Dont vente à d'autres services publics d'eau potable:

	Volumes vendus (m ³ /an)
Export	0

Stockage

Volume de stockage : 2 420 M3
 Nombre de château d'eau : 1
 Nombre de réservoirs : 2

-Taux de mobilisation de la ressource : 63,20 %.

→ $\frac{\text{Prélèvement maximum journalier}}{979} / \frac{\text{Capacité de production}}{1549} \times 100$

- Durée de stockage en pointe : 59,32 h.

→ $\frac{\text{Volume de stockage}}{2420} / \frac{\text{Prélèvement maximum journalier}}{979} \times 24.$

4. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

La longueur totale du réseau est de 58,989 km.

5. Informations complémentaires

Station de traitement d'eau et de surpression :

Site	Capacité de pompage (m ³ /j)
Station de traitement Forage 25	1 207
Forage 29	417
Capacité totale de production	1 624

Nombre de branchements	2 423
Nombre de compteurs	2 963
Nombre de poteaux incendie	104
Accessoire de régulation du réseau (réducteur de pression)	6

II) INDICATEURS FINANCIERS

1. Modalités de tarification de l'eau et frais d'accès au service

Le service est assujéti à la TVA.

Prix de l'eau

Modalités de tarification

Le prix de l'eau découle des calculs de prix de revient estimés lors du vote du budget primitif au vu des résultats de l'année n - 1.

Il a été fixé à 1,3348 € H.T./m3 pour l'année 2022. Pour 2023, le Conseil d'Administration a fixé le prix de l'eau à 1,4176 € HT/m3.

Eléments relatifs au prix du m3 d'eau

		au 01 Janvier 2022	au 01 Janvier 2023
EAU			
Abonnement annuel compteur	HT	43,72 €	43,72 €
Prix de base du m3	HT	1,3348 €	1,4176 €
ASSAINISSEMENT			
Prime fixe annuelle	HT	16,66 €	17,00 €
Redevance Ass. CCFM prix m3	HT	0,9325 €	0,9325 €
Redevance Ass. (fermier) prix m3	HT	0,8112 €	0,7700 €
AUTRES ORGANISMES			
<i>Redevance à l'Agence de l'Eau</i>			
Redevance Pollution domestique prix m3	HT	0,35 €	0,35 €
Modernisation des réseaux prix m3	HT	0,233 €	0,233 €
Redevance ressources en Eau prix m3	HT	0,10 €	0,07 €
Incidence TVA		5,50 %	5,50 %
Incidence TVA		10,00 %	10,00 %
Pour une consommation annuelle 120 m3, le prix du m3 d'eau + redevance assainissement toutes taxes comprises s'établit à :			
	HT	4,26 €	4,53 €
	TTC	4,59 €	4,88 €
Pour un habitant de Hombourg-Haut la consommation annuelle moyenne étant de 75 m3 soit :			
	HT	4,57 €	4,98 €
	TTC	4,92 €	5,37 €

2. Facture type

Voir facture sur le prix du service de l'eau pour un volume de 30 m³ ci-jointe.

3. Prix de l'eau (part variable hors frais d'abonnement)

Commune	Population desservie AEP	Nombre d'abonnés AEP	Total HT/m3	Tarif TTC/m3
HOMBOURG-HAUT	6 091	2 963	3,77	4,07

4. Recettes du service

→ Montants des recettes liées à la facturation du prix de l'eau et des recettes d'exploitation.

Article	Libellé	Montant
70111	Ventes d'eau	293 920,00 €
704	Travaux	39 803,40 €
7064	Loc. Compteur	131 827,88 €
	Total	465 551,28 €

III) INDICATEURS DE PERFORMANCE

Remarques: Les éléments suivis d'une étoile ne sont obligatoires que pour les rapports soumis à l'examen de la commission consultative des services publics locaux en application de l'article L. 1413-1 du code général des collectivités territoriales.

1. Taux de conformité microbiologique et physico-chimique des prélèvements

Analyses effectuées	Pourcentage de prélèvements jugés conformes selon la réglementation en vigueur
Microbiologiques	100 %
Physico-chimiques	91,30 %

Analyses effectuées	Nombre de prélèvements effectués	Nombre de prélèvements non conformes
Microbiologiques	7	0
Physico-chimiques	23	2

Paramètre	valeur mesurée	date du prélèvement
Equilibre calcocarbonique	4	28/09/2022
Equilibre calcocarbonique	3	20/10/2022

2. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Longueur du réseau de desserte	59 km
Linéaire renouvelé	16 ml

Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,30 %.

Ce taux se calcule de la façon suivante, avec L_N le linéaire de réseau remplacé l'année N et L le linéaire du réseau de desserte:

$$\rightarrow [(L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}) / 5 \times L_N] \times 100.$$

3. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Cet indicateur permet d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'eau potable, de s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale et de suivre son évolution.

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100 en suivant un barème.

- 0 point : absence de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95% du linéaire estimés du réseau de desserte.
- 10 points : existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95% du linéaire estimés du réseau de desserte.
- 20 points : mise à jour du plan au moins annuelle.

Points supplémentaires si les 20 points sont obtenus:

Caractéristiques	Oui	Non	Note
Informations structurelles complètes sur chaque tronçon.	+10	0	10
Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations.	+10	0	10
Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes.	+10	0	10
Localisation des branchements sur la base du plan cadastral.	+10	0	0
Localisation et identification des interventions.	+10	0	10
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des branchements.	+10	0	10
Existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations.	+10	0	0
Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations.	+10	0	10
TOTAL	+10	0	60

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable est de **80 %**.

4. Rendement du réseau de distribution

Volume consommé autorisé : V1 (=V5+V6)	31 360
Volume vendu : V2	221 461
TOTAL 1 : V8 (=V2+V5)	223 698
Volume produit (sortie château d'eau): V3	249 176
Volume acheté : V4	17 026
TOTAL 2 : V9 (=V3+V4)	266 202
Volume consommateurs sans comptage : V5 <small>Essai PI-purges réseau</small>	2 237
Volume de service du réseau : V6 <small>Besoins usines</small>	29 123

Le rendement du réseau de distribution se calcule de la façon suivante:

$$\rightarrow \eta = \text{Total 1} / \text{Total 2}$$

Le rendement du réseau de distribution est de 84,03 %.

5. Indice linéaire des volumes non comptés

Volume mis en distribution : V9	266 202
Volume comptabilisé : V2	221 461

L'indice linéaire des volumes non comptés est de 2,08 m³/km/j.

Cet indice se calcule de la façon suivante:

→ $(V9-V2) / (\text{Longueur du réseau} \times 365)$

6. Indice linéaire de pertes en réseaux

L'indice linéaire de pertes en réseaux est de 1,97 m³/km/j.

Il se calcule de la façon suivante:

→ $(V9-V8) / (\text{Longueur du réseau} \times 365)$

7. Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

Cet indicateur permet de mesurer le niveau d'avancement de la démarche administrative et opérationnelle de protection des ressources.

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100%, avec le barème suivant:

- 0%: aucune action.
- 20%: études environnementales et hydrogéologiques en cours.
- 40%: avis de l'hydrogéologue rendu.
- 50%: dossier déposé en préfecture.
- 60%: arrêté préfectoral.
- 80%: arrêté préfectoral complètement mis en œuvre.
- 100%: arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

L'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau est de **80 %**.

La procédure de mise en place des périmètres de protection est terminée.

- Forage 25 et 29 : Arrêté Préfectoral 16 Décembre 1996.

8. Taux de réclamations

Nombre de réclamations écrites	1
Nombre d'abonnés	2 963
Taux de réclamations	0,34 %

Le taux de réclamations se calcule de la façon suivante :

→ (Nombre de réclamations laissant une trace écrite / nombre d'abonnés) X 1000

9. Taux d'occurrence des interruptions de service

Nombre de coupures programmées	3
Nombre de coupures non programmées	11
Taux d'occurrence	4,72 %

Ce taux se calcule de la manière suivante :

→ (Nombre de coupures d'eau / Nombre d'abonnés) X 1000

10. Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements

Nombre total d'ouvertures (mutations, nouveaux abonnés)	176
Délai maximal d'ouverture des branchements	2 jours
Nombre d'ouvertures réalisées dans les délais	176
Taux de respect	100 %

Ce taux se calcule de la manière suivante :

→ (Nombre d'ouvertures dans les délais / Nombre total d'ouvertures) X 100

11. Durée d'extinction de la dette de la collectivité

Capital au 31 Décembre 2020	98 364,70 €	184 683,91 €	114 098,47 €	140 420,09 €
Extinction de la dette	25/03/2025	10/12/2033	31/05/2035	10/04/2040

L'extinction de la dette est le rapport entre l'encours total de la dette contractée par la collectivité pour financer l'ensemble du service et l'épargne brute annuelle.

La durée d'extinction de la dette est la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affectait à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service.

12. Taux d'impayés

Il s'agit du taux d'impayés au 31 Décembre de l'exercice présenté sur les factures émises au titre de l'année précédente.

Taux d'impayés 5,88 %

Ce taux se calcule de la façon suivante:

→ Montant de l'impayé au titre de l'année N-1 au 31 Décembre de l'année N / Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1 au 31 Décembre de l'année N.

13. Compléments.

Taux de recherche de fuites.

La recherche de fuite sur réseau est comptée en journée de travail, soit 10 jours.

Nombre de km auscultés	57 km
Longueur du réseau	59 km

Le taux est de : 97 %

Il se calcule de la façon suivante:

→ Nombre de km auscultés / Longueur du réseau X 100

Indice linéaire de réparation:

Nombre d'interventions pour fuite sur canalisation	9
Longueur du réseau	58,989 km

L'indice linéaire de réparation est de : 15,25%

Il se calcule de la façon suivante:

→ Nombre d'interventions / longueur du réseau.

Pourcentage de branchements réparés

Nombre d'interventions pour fuite sur branchement	2
Nombre de branchements	2 423

Le pourcentage de branchements réparés est de : 0,08 %

Il se calcule de la façon suivante:

$$\rightarrow \text{Nombre d'interventions} / \text{Nombre de branchements} \times 100$$

Taux de renouvellement des branchements

Le taux de renouvellement de branchements est de : 0,12 %

Il se calcule de la façon suivante:

$$\rightarrow \frac{\text{Nombre de renouvellements}}{3} / \text{Nombre de branchements} \times 100$$

Taux de création des branchements

Le taux de création des branchements est de : 0,12 %

Il se calcule de la façon suivante:

$$\rightarrow \frac{\text{Nombre de créations de branchements}}{3} / \text{Nombre de branchements} \times 100$$

Taux de renouvellement des compteurs

Le taux de renouvellement des compteurs est de : 14,38 %

Il se calcule de la façon suivante:

$$\rightarrow \frac{\text{Nombre de renouvellements de compteurs}}{426} / \frac{\text{Nombre de compteurs}}{2\,963} \times 100$$

Taux de contrôle des accessoires régulation de réseau

Le taux de contrôle des accessoires, au nombre de 6, est de : 1 contrôle/accessoire.

Il se calcule de la façon suivante:

$$\rightarrow \text{Nombre de contrôles} / \text{Nombre d'accessoires sur le réseau}$$

Taux de contrôle des poteaux d'incendie

Le taux de contrôle des PI est de : 100 %

Il se calcule de la façon suivante:

$$\rightarrow \frac{\text{Nombre de PI contrôlés}}{104} \times 100$$

Taux de consommation électrique

Le taux de consommation électrique est de : 1,18 kwh/m3

Il se calcule de la façon suivante:

$$\rightarrow \frac{\text{Consommation d'électricité distribution}}{334\ 877} / \frac{\text{Volumés pompés sur le réseau.}}{282\ 906}$$

IV) FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

1. Travaux engagés pendant l'exercice

- Principaux travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire :

- Dévoiement conduite AEP, démolition 83 logements rue du ruisseau	19 126 €
- Déconnexion réseau AEP résidence du ruisseau	4 773 €
- Remplacement PEI N50 rue de metz et dépose rue du ruisseau	4 211 €
- Raccordement branchement AEP rue des cerisiers	2 996 €
- Déconnexion branchement AEP 3 rue de bordeaux	1 966 €
- Raccordement 2 branchement 71 rue nationale	1 697 €
- Création branchement 58 avenue des mineurs	830 €
- Contrôle qualité eau groupe scolaire Simon Batz	583 €
	€
Total	36 184 €

- subventions de collectivités ou d'organismes publics :

Néant	

- des contributions du budget général pour le financement de ces travaux.

Contributions du budget général	0.00
--	------

2. Travaux de suppression des branchements en plomb

Nombre de branchements en plomb sur le réseau	0
--	---

3. Etat de la dette de service

Capital restant au 31 Décembre 2020	98 364,70 €	184 683,91 €	114 098,47 €	140 420,09 €
Montant des annuités de remboursement	45 859,56 €	19 270,88 €	9 621,64 €	8 577,04 €
→ Dont en capital	41 055,05 €	14 234,62 €	8 297,18 €	7 474,31 €
→ Dont en intérêts	4 804,51 €	5 036,26 €	1 324,46 €	1 102,73 €

4. Montant des amortissements

Amortissements de l'année	Montant
Total	170 311,69 €

5. Projets et travaux

a) Travaux exécutés en 2022

- Dévoiement conduite AEP, démolition 83 logements rue du ruisseau.
- Déconnexion réseau AEP résidence du ruisseau.
- Remplacement PEI N50 rue de metz et dépose rue du ruisseau.
- Raccordement branchement AEP rue des cerisiers.
- Déconnexion branchement AEP 3 rue de bordeaux.
- Raccordement 2 branchement 71 rue nationale.
- Création branchement 58 avenue des mineurs.
- Contrôle qualité eau groupe scolaire Simon Batz.

**V) LES ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION
DECENTRALISEE**

1. Fonds de solidarité

<i>Non valeurs</i>	<i>nombre de dossiers</i>
<i>12 020</i>	<i>106</i>

2. Coopération décentralisée

Néant

GLOSSAIRE

Capacité de production : Volume maximal qui peut être prélevé.

EPCI : établissement public de coopération intercommunale.

Indice linéaire de pertes en réseau : Il est égal au volume perdu en distribution par jour et par kilomètre de réseau (hors linéaire de branchements). Cette perte est calculée par différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé. Il est exprimé en m³/km/jour.

Indice linéaire des volumes non comptés : Il est égal au volume journalier non compté par kilomètre de réseau (hors linéaires de branchements).

Le volume non compté est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé. L'indice est exprimé en m³/km/jour.

Pertes : Elles se calculent en faisant la différence entre le volume consommé autorisé et le volume mis en distribution.

Prélèvement autorisé : Prélèvement autorisé par l'arrêté de DUP.

Taux d'impayés : Taux d'impayés au 31 décembre de l'exercice présenté sur les factures émises au titre de l'année précédente.

Taux d'occurrence des interruptions de service : Nombre total d'interruptions non programmées affectant plus d'un branchement par milliers d'abonnés. Sont prises en compte les interruptions liées au fonctionnement du réseau public non programmés et celles pour lesquelles les habitants n'ont pas été prévenus au moins 24h à l'avance.

Taux de conformité aux paramètres microbiologiques : Nombre de prélèvements microbiologiques conformes/ nombre de prélèvements micro-biologiques réalisés ou pourcentage de prélèvements micro-biologiques conformes.

Taux de conformité aux paramètres physico-chimiques : Nombre de prélèvements physico-chimiques conformes/ nombre de prélèvements physico-chimiques réalisés OU pourcentage de prélèvements physico-chimiques conformes.

Taux de desserte : Pourcentage de la population desservie dans la commune.

Taux de réclamation : C'est le nombre de réclamations écrites par milliers d'abonnés. Les réclamations prises en compte sont de toute nature relatives au service de l'eau (notamment celles relatives aux non conformités réglementaires et au non respect des engagements pris pour l'exécution de service), à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix.

Volume acheté : Volume d'eau potable acheté à un service d'eau extérieur.

Volume comptabilisé : Volume résultant des relevés des appareils de comptage des abonnés.

Volume consommateurs sans comptage : Volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation. C'est un volume estimé.

Volume consommé autorisé : Il est égal à la somme des volumes comptabilisé, consommateurs sans comptage et de service du réseau.

Volume de service du réseau : Volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution. C'est un volume estimé.

Volume mis en distribution : Volume d'eau potable introduit dans le réseau de distribution à destination des clients implantés sur le territoire. Il est égal à la somme des volumes produit et acheté moins le volume vendu en gros.

Volume produit : Volume issu des ouvrages de production du service pour être introduit dans le réseau de distribution.

Volume vendu à d'autres services publics (vendu en gros) : Volume d'eau potable vendu à un service d'eau extérieur.

Volume vendu aux abonnés : Volume total facturé aux abonnés.

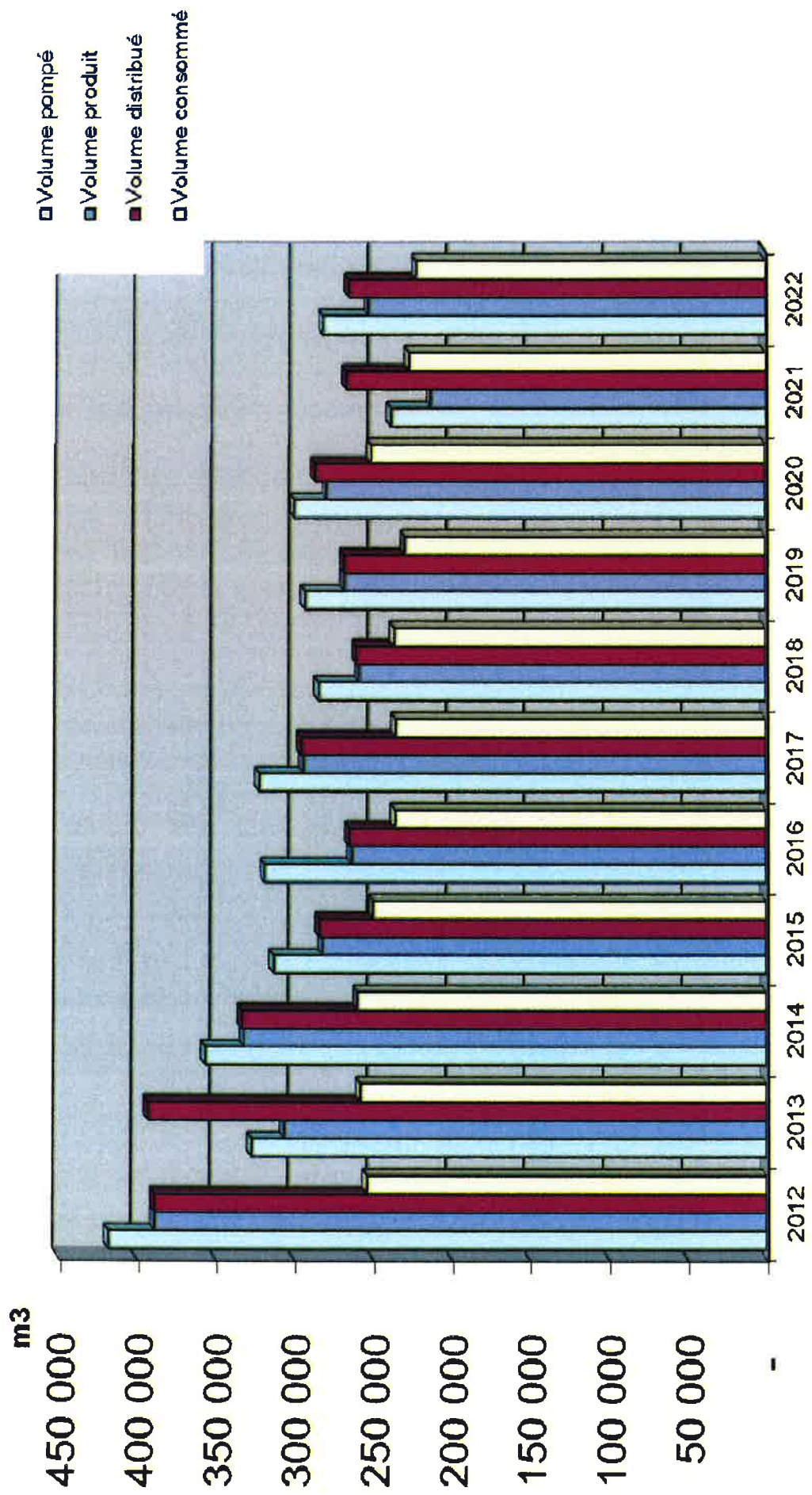
Annexes

- 1- Relevés mensuels des forages et des refoulements
- 2- Graphique de production d'eau potable
- 3- Graphique des Volumes Vendus
- 4- Graphique du rendement réseau
- 5- Evolution du prix de l'Eau
- 6- Facture d'eau pour un volume de 30 m³

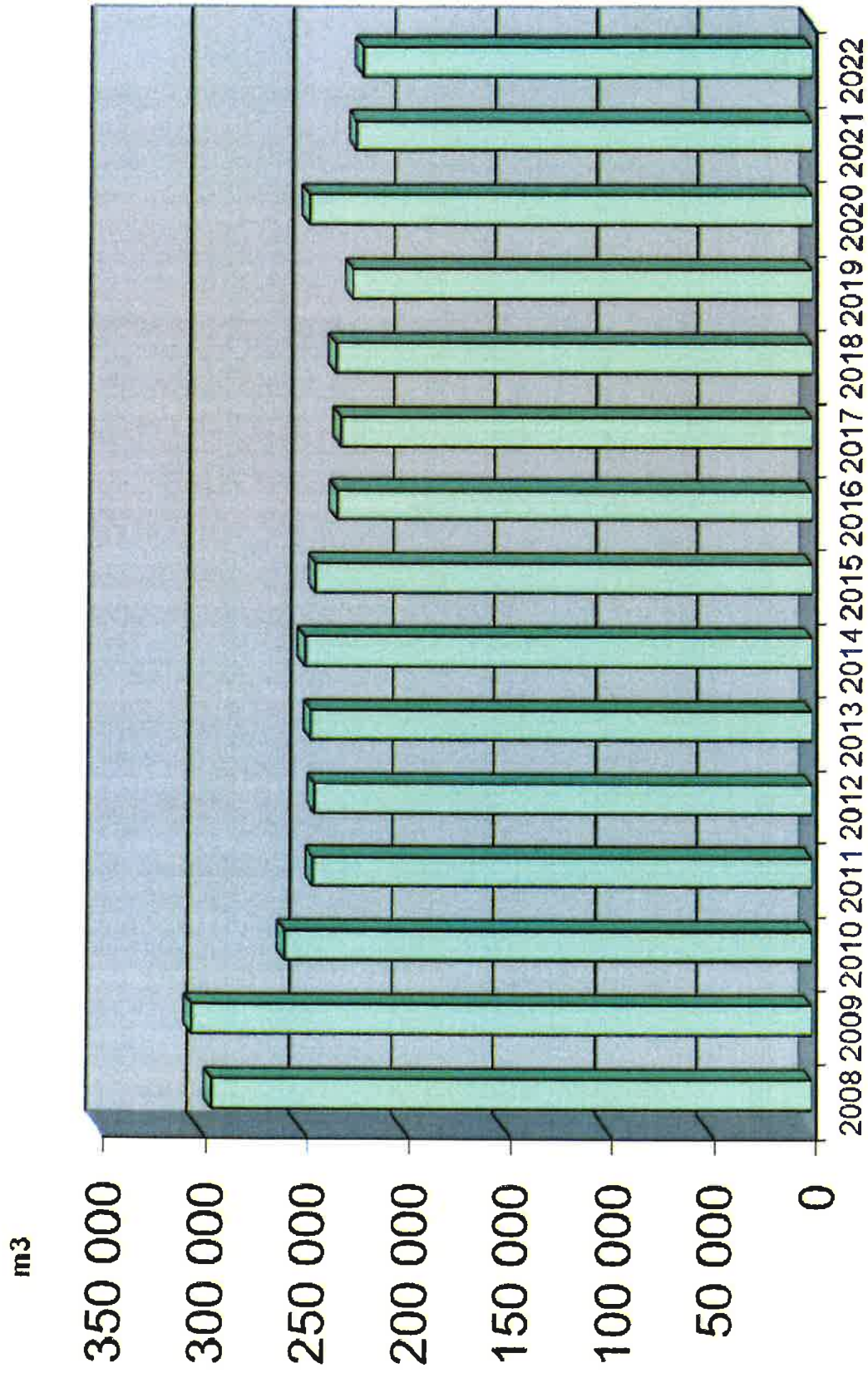
**RELEVES MENSUELS DES FORAGES ET DU REFOULEMENT
ANNEE 2022**

Périodes	Exhaure Forage 29			Exhaure Forage 25			Total	Refolement			Pertes	
	Ancien Index	Nouveau Index	Quantité m3	Ancien Index	Nouveau Index	Quantité m3		Ancien Index	Nouveau Index	Quantité m3		Pertes m3
Janvier	740 233	752 289	12 056	1 382 765	1 395 575	12 810	24 866	282 809	304 000	21 191	3 675	14,78%
Février	752 289	762 232	9 943	1 395 575	1 405 454	9 879	19 822	304 000	322 301	18 301	1 521	7,67%
Mars	762 232	773 078	10 846	1 405 454	1 416 875	11 421	22 267	322 301	343 155	20 854	1 413	6,35%
Avril	773 078	784 687	11 609	1 416 875	1 429 477	12 602	24 211	343 155	364 811	21 656	2 555	10,55%
Mai	784 687	797 443	12 756	1 429 477	1 442 839	13 362	26 118	364 811	386 553	21 742	4 376	16,75%
Juin	797 443	810 584	13 141	1 442 839	1 456 434	13 595	26 736	386 553	411 398	24 845	1 891	7,07%
Juillet	810 584	817 103	6 519	1 456 434	1 462 551	6 117	12 636	411 398	422 845	11 447	1 189	9,41%
Août	817 103	829 699	12 596	1 462 551	1 476 299	13 748	26 344	422 845	447 303	24 458	1 886	7,16%
Septembre	829 699	839 228	9 529	1 476 299	1 488 378	12 079	21 608	447 303	467 790	20 487	1 121	5,19%
Octobre	839 228	848 115	8 887	1 488 378	1 499 602	11 224	20 111	467 790	486 600	18 810	1 301	6,47%
Novembre	848 115	857 852	9 737	1 499 602	1 516 569	16 967	26 704	486 600	510 442	23 842	2 862	10,72%
Décembre	857 852	872 822	14 970	1 516 569	1 533 082	16 513	31 483	510 442	536 592	26 150	5 333	16,94%
			132 589			150 317	282 906			253 783	29 123	10,29%
Δ 22/21			16,45%			19,52%	18,06%				18,38%	15,36%

POMPAGE/PRODUCTION/REVENTE



Volumes Vendus



Rendement Réseau



Evolution du prix de l'Eau de 2013 à 2023
pour une consommation annuelle de 120 m3

Années	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Prix de l'Eau HT m3	1,15 €	1,15 €	1,27 €	1,27 €	1,27 €	1,28 €	1,30 €	1,31 €	1,32 €	1,33 €	1,42 €
Augmentation du prix de l'eau HT	+ 1,77%	+ 0,00%	+ 10,43%	+ 0,00%	+ 0,00%	+ 1,00%	+ 1,00%	+ 1,00%	+ 1,00%	+ 1,00%	+ 6,20%
Prix de l'Abonnement annuel HT	43,72 €	43,72 €	43,72 €	43,72 €	43,72 €	43,72 €	43,72 €	43,72 €	43,72 €	43,72 €	43,72 €
Prix TTC m3 / 120 m3 consommé	4,27 €	4,32 €	4,45 €	4,38 €	4,38 €	4,41 €	4,45 €	4,50 €	4,54 €	4,59 €	4,88 €
Augmentation du prix de l'eau TTC	+ 3,89%	+ 1,17%	+ 3,01%	- 1,57%	0,00%	0,68%	1,02%	1,09%	0,79%	1,22%	6,28%

ENES

RÉGIE MUNICIPALE DE L'EAU

6 Rue des Pénitents

57470 HOMBOURG-HAUT

Téℓ : 03 87 00 22 22 - Fax : 03 87 00 22 00

Email : contact@enes.fr

Nom et adresse du lieu de consommation :

57470 HOMBOURG-HAUT

FACTURE

Facture n° 223810321-4A du 30/09/2022

Page 1

Tournée : Tournée 01 EAU

Période : 3eme Trimestre 2022

N° abonné :

Nom et adresse du destinataire de la facture :

Description de l'abonnement & du contrat

57470 HOMBOURG-HAUT

Contrat EAU n°00009276 - Nature Compteur EAU - Tarif Eau

Consommation

Compteur	Index Précédent	Index courant	Coefficient	Consommation	Date Relève
07TA069499 E_IND	1190	1220	1,0	30	13/09/2022

Détail de la Facturation

Désignation	Qté	P.U. H.T.	Part Régie H.T.	Autres Organismes H.T.	T V A
Abonnement					
Abonnement (Mensuel : du 01/07/2022 au 30/09/2022)	1	10,93	10,93		5,50%
Prime Fixe (fermier) mois	3	1,388		4,16	10,00%
Partip. Financ. Assain. Collectif (Mensuel)	1	7,50		7,50	10,00%
Sous Total :			10,93	11,66	
Consommation facturée					
Consommation m3	30	1,3348	40,04		5,50%
Sous Total :			40,04		
Organisme public (TVA 5.5%)					
Redevance ressources en eau m3	30	0,10		3,00	5,50%
Redevance pollution domestique m3	30	0,35		10,50	5,50%
Sous Total :				13,50	
Organisme public (TVA 10%)					
Redevance modernisation des réseaux m3	30	0,233		6,99	10,00%
Sous Total :				6,99	
Collecte et traitement des eaux usées					
Redevance Assainissement (CCFM) m3	30	0,9325		27,98	10,00%
Redevance Assainissement (fermier) m3	30	0,8112		24,34	10,00%
Sous Total :				52,32	
Prix de l'eau au litre : 0,00376 (hors abo.), Prix abonnement : 24,36 TTC			Total H.T. par bénéficiaire :		
			50,97	84,47	

Détail des taxes	HT	TAXE	Taux	TVA	TTC
Abonnement	22,59		5,50	1,77	24,36 €
Consommation facturée	40,04		5,50	2,20	42,24 €
Organisme public (TVA 5.5%)	13,50		5,50	0,75	14,25 €
Organisme public (TVA 10%)	6,99		10,00	0,70	7,69 €
Collecte et traitement des eaux usées	52,32		10,00	5,23	57,55 €
(Abonnement Tva 5.5 el 10 %)	135,44	0,00		10,65	146,09 €

Total H.T.:	135,44
Total T.V.A. :	10,65
Total T.T.C. :	146,09
Solde antérieur :	0,00
Montant Prélevé :	146,09 €

Observations

SIRET :44493266900013 - N° TVA : FR31444932669
Règlement à HOMBOURG-HAUT les après midi.
IBAN FR27 3000 1005 29G5 7800 0000 029 CODE BIC BDFEFRPPCCT
Paieement internet: <https://www.enes.fr/hombourg-haut>

Identifiant collectivité : 001418

Référence : 2022-EA-00-223810321

Facture n° 223810321-4A du 30/09/2022

N° abonné :

Date d'échéance le :
20/11/2022

57470 HOMBOURG-HAUT
Montant prélevé : 146,09 €
sur votre compte N°